

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	06.06.2025	D1666	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D É C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	ESPACE FRANCE SERVICES BRIOUZE DEMANDE DE FINANCEMENT 2025
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1434 du 27 mars 2025, reçue en sous-préfecture le 31 mars suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'envoi à la Sous-Préfecture	06 JUIN 2025
Date de mise en ligne sur le site internet	06 JUIN 2025

Les Espace France Services a pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les Publics. En outre, ce réseau présente un panel de services homogènes et cohérents plus larges que les dispositifs précédents de sorte à répondre au mieux aux besoins formulés par les usagers

Le financement de chaque structure est forfaitisé à hauteur de 45.000 € pour l'année 2025. Ce montant est réparti entre le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds Inter-Opérateurs (FIO).

Cette somme de 45.000 € est allouée au titre d'une participation pour le fonctionnement des structures déjà labellisées ce qui est le cas de l'établissement de Briouze.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de solliciter l'attribution de la somme précitée pour l'Etablissement France Services de Briouze.

Le Président :

DECIDE de déposer une demande de subvention au titre du FNADT et du FIO pour le fonctionnement de l'Etablissement France Services de Briouze.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20250606-D1666-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025